

REVUE DE PRESSE | Octobre 2016

Présidentielle : l'écologie marginalisée

Publié le 17/10/2016

Par *La Croix*

<http://www.la-croix.com/France/Politique/Presidentielle-lecologie-marginalisee-2016-10-17-1200796924>

Les divisions au sein des écologistes et les récents propos de Nicolas Sarkozy sur le réchauffement climatique font craindre que la préoccupation environnementale passe comme en 2012 au second plan de la campagne présidentielle.

Un paradoxe alors que la France a engrangé un succès diplomatique avec la COP 21 et que tous les experts s'accordent à souligner l'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique.

Les propos climato-sceptiques de Nicolas Sarkozy

À peine entré en campagne, Nicolas Sarkozy a donné le ton. Le 15 septembre, devant l'Institut de l'entreprise, l'ancien président de la République n'a pas hésité à l'affirmer : « On parle beaucoup de dérèglement climatique, c'est très intéressant mais ça fait 4,5 milliards d'années que le climat change. L'homme n'est pas le seul responsable de ce changement. »

Une déclaration qui l'a rangé, à l'image d'un Donald Trump aux États-Unis, dans le camp pourtant désormais restreint des climato-sceptiques et qui a consterné toute la planète écologiste.

Nicolas Sarkozy n'en est pas à son premier revirement sur le sujet. Qu'il s'agisse des gaz de schiste, dont il avait contribué à interdire l'exploitation, ou du principe de précaution, qu'il veut désormais remettre en cause, on est loin du candidat de 2007 qui avait placé le sujet au cœur de sa campagne en signant le pacte écologique de Nicolas Hulot.

Des chefs d'Etat peu convaincus

L'initiateur du Grenelle de l'environnement, salué à l'époque comme une avancée déterminante, a sifflé la fin de la récréation dès 2010. En visite au Salon de l'agriculture, il avait alors déclaré devant des agriculteurs, qui n'en demandaient pas tant : l'environnement, « ça commence à bien faire ! » Il s'est vite

aperçu que le sujet n'était pas électoralement payant, décrypte un observateur. Les élections régionales suivantes ont été plutôt favorables à Europe Écologie-Les Verts. »

François Hollande, qui peut se targuer du succès de la COP 21 et a fait voter une loi de transition énergétique, n'est pas loin de penser la même chose. Il le confesse d'ailleurs dans le fameux livre de Gérard Davet et Fabrice Lhomme (1) : « Je me suis intéressé à ce sujet tardivement, quand on a eu la COP 21, explique-t-il. Ségolène est beaucoup plus écolo que moi (...) Je pensais que l'écologie était un sujet, mais qu'il n'y avait pas de traduction électorale. »

Un thème peu accrocheur

S'ils n'ont pas complètement ignoré la question, les deux derniers présidents de la République l'ont d'abord fait pour des raisons essentiellement tactiques. « Gauche et droite sont familières de son instrumentalisation, puis de sa marginalisation lorsque revient le temps du débat électoral », déplore Lucile Schmid, vice-présidente de la Fondation de l'écologie politique et proche d'EELV dans un livre *La France résiste-t-elle à l'écologie ?*

Pour elle, les mois qui viennent ne sont a priori pas favorables aux questions écologiques. Au contraire, « la tentation de les esquiver sera très forte », estime-t-elle. Et ce, alors qu'elles impliquent des choix que devraient trancher les citoyens. « Comme tous les cinq ans, l'écologie dont on vient de nous dire pendant des mois qu'elle était essentielle pour notre avenir, celui des générations futures et de la planète, devrait rentrer à la niche », poursuit-elle.

Avec la COP 21, le sentiment fallacieux que le sujet est traité

De fait, confirme Daniel Boy, directeur de recherches au Centre de recherches politiques de Sciences-Po (Cevipof), 2007 était de ce point de vue plutôt l'exception : « L'écologie n'a jamais été au centre des campagnes présidentielle sauf cette année-là. Il n'y a pas d'intérêt pour les candidats à mettre ces questions en avant dans la mesure où elles ne font pas partie des préoccupations principales des Français. Les candidats vont parler de ce qui intéresse les électeurs : l'emploi, la sécurité et l'immigration. »

D'avantage cette fois, où le contexte très particulier lié aux attentats a balayé tous les autres sujets. D'autant, estime Corinne Lepage, présidente de Cap21 et ancienne ministre de l'environnement, que l'accord obtenu lors de la Conférence sur le climat organisé à Paris « a pu donner le sentiment que le sujet avait déjà été traité, ce qui est loin d'être le cas ».

Des divisions internes chez EELV

L'état de déshérence dans lequel se trouve l'écologie politique est un autre facteur d'explication. La primaire d'EELV pour désigner son candidat sur fond de divisions internes se déroule dans la plus parfaite indifférence et sa rupture d'alliance avec le PS le prive définitivement de toute influence dans le débat.

« En 2012, l'accord négocié avec le PS avait contribué à relancer le débat sur le nucléaire et à obtenir l'engagement de réduire celui-ci à 50 % de la production d'électricité, rappelle Daniel Boy. Cette fois, je ne vois pas qui en dehors d'EELV va porter un projet dans ce domaine. Le PS a toujours sous-traité la question aux Verts et à droite, à part Nathalie Kosciusko-Morizet et un peu Alain Juppé, personne n'en parle. Au fond, il n'y a que Jean-Luc Mélenchon pour le mettre au centre de son projet ! »

La décision au début de l'été de Nicolas Hulot, crédité d'environ 10 % des intentions de vote, de ne pas être candidat a « laissé un grand vide », regrette Dominique Bourg, philosophe et vice-président de la fondation Hulot. Et des environnementalistes « désespérés ».

Le rôle de leader que devrait jouer la France

« En 2007, on avait encore l'espoir de pouvoir faire quelque chose, mais dix ans ont passé et on a déjà pris beaucoup de retard », poursuit celui qui se dit consterné par « le décalage entre la bulle du pouvoir et la réalité de la situation ».

Un paradoxe, alors que la COP 21 a été saluée comme un succès diplomatique pour la France et que l'encyclique du pape François, *Laudato si'*, témoigne d'un éveil universel des consciences sur ce sujet.

« La France, et avec elle l'Europe, est toujours considérée comme leader dans la lutte contre le réchauffement climatique. On a beaucoup à perdre à faire de l'anti-écologisme », remarque Géraud Guibert, ancien expert des questions écologistes du PS, qui préside désormais le think tank « La fabrique écologique ».

Un frein dû à la formation des élites

Ce décalage s'explique selon lui par la difficulté qu'ont les partis de gouvernement à entrer dans le dur des réformes. « Le discours général sur l'écologie, tout le monde peut le tenir. Mais quand on passe aux propositions précises, il faut affronter de vrais intérêts. »

Le nouveau modèle économique qu'implique l'écologie est en totale contradiction avec ce qu'apprennent les élites françaises. « À l'ENA, toute la formation repose sur les bases d'une économie néolibérale qui rend incapable d'imaginer autre chose que les recettes classiques » approuve Dominique Bourg.

Un modèle économique à inventer

Il faut également surmonter les facteurs spécifiques qui font que la France résiste à l'écologie : la foi dans le progrès technique, la centralisation qui empêche tout type d'expérimentation ou la formation des élites.

De ce point de vue les Verts, tout à leur stratégie de conquête électorale, ont négligé « la conquête de la majorité culturelle », estime Lucile Schmid.

« Les hommes politiques sont paralysés par le changement de modèle, confirme Bertrand Pancher, député UDI qui se définit lui-même comme l'un des rares élus de droite s'intéressant vraiment à ces questions. Face au séisme mondial que représente le dérèglement climatique, on a besoin d'un leader qui n'existe pour l'instant ni à droite ni à gauche et qui appuie tout son projet de société sur le développement durable. »

(1) Un président ne devrait pas dire ça... Éd. Stock, 672 p., 24,5 € .

Environnement et démographie : des liens complexes

Publié le 18/10/2016

Par *La Croix*

<http://www.la-croix.com/Sciences/Sciences-et-ethique/Environnement-demographie-liens-complexes-2016-10-18-1200797019>

La planète pourra-t-elle « supporter » bientôt 10 milliards d'habitants sans conséquences écologiques majeures ?

Ce fut l'une des premières piques lancées par Nicolas Sarkozy pour animer la campagne des primaires à droite : le problème écologique « numéro 1 » ne serait pas, selon lui, le réchauffement climatique - « La Terre en a vu d'autres », lançait-il devant un parterre de chefs d'entreprise en septembre dernier - mais le choc démographique. La réplique ne s'est pas fait attendre : des scientifiques aux écologistes en passant par des ténors de droite, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer le tout nouveau « climatoscepticisme » de l'ancien président de la République.

Reste la question - si ce n'est nouvelle, du moins riche d'enseignements - du lien entre démographie et environnement. La croissance démographique est-elle oui ou non préjudiciable à l'environnement ? La perspective d'une population mondiale à 10 milliards d'individus en 2050 est-elle écologiquement supportable ?

« The Population Bomb », ouvrage explosif sur la démographie

Passé aujourd'hui au second plan, ce débat a fait rage à la fin des années 1960, au moment où la population mondiale connaissait des taux de croissance inédits. Le biologiste américain Paul R. Ehrlich publie

ainsi avec sa femme, en 1968, un ouvrage sur la bombe démographique, *The Population Bomb*, qui rencontre alors un succès considérable.

L'auteur y dénonce la « surpopulation » qu'il assimile à une maladie de la terre, avec son cortège de symptômes : tension sur la ressource en eau, utilisation massive d'engrais et de pesticides, pollution et - déjà - risque d'un changement du climat lié aux émissions de gaz à effet de serre... Des thèses qui seront portées par les décroissants du Club de Rome, constitué dans les années 1970.

Un besoin de subtilité dans les débats

Les discours se sont faits depuis moins virulents, d'autant que l'histoire a donné tort à ces auteurs promettant des famines à répétition dès les années 1980. Les échanges entre écologues et démographes ont surtout permis d'introduire dans ce débat de la subtilité et de la complexité.

« Sauf à nier l'évidence, il est impossible d'affirmer que la croissance de la population n'a pas d'impact sur l'environnement, résume le démographe Jacques Véron (Ined), spécialiste de ces questions. Mais il est tout aussi faux d'établir un lien purement mécanique entre démographie et environnement. »

Déjà l'*Homo sapiens* avait une empreinte écologique

L'historienne de l'environnement Valérie Chansigaud l'a bien montré : avant même l'essor de l'agriculture, puis de l'industrie, l'espèce humaine - qui chasse en bande et maîtrise le feu - marque le monde de son empreinte. L'arrivée d'*Homo sapiens* sur un nouveau territoire est ainsi toujours contemporaine d'une perte de faune ou de flore.

« Le fait qu'entre 1901 et 2011, la population indienne ait été multipliée par cinq et celle du Mexique par huit ne peut être totalement neutre », relève pour sa part Jacques Véron. Surtout lorsqu'il s'agit de problèmes de pollutions locales, touchant par exemple à l'assainissement ou au traitement des déchets. Un rapport publié en septembre 2016 par le Worldwatch Institute, faisant la synthèse de près de 900 travaux scientifiques, conclut que « le lien de causalité entre démographie et dégradation environnementale est bel et bien établi », en particulier à travers l'utilisation de l'eau et des sols (déforestation, etc).

Des empreintes écologiques liées à la consommation

« Même des populations pauvres ont une empreinte écologique », assure Géraud Guibert, président du groupe de réflexion La Fabrique écologique, qui a livré une synthèse du rapport. Pour autant, deux autres variables interviennent dans le calcul de l'impact d'une population donnée sur l'environnement : le mode de vie de cette population et les techniques à sa disposition.

Ainsi, « l'empreinte écologique d'un Africain n'a rien à voir avec celle d'un Américain », souligne Géraud Guibert. Le premier émet 2,4 tonnes de CO₂ par an, contre 20 tonnes pour le second... Ce n'est donc pas uniquement le chiffre absolu d'une population qui compte, mais bien son niveau de vie et sa façon de consommer. « Je ne pense pas que la crise environnementale actuelle soit due au nombre d'habitants sur terre, assure ainsi Jacques Véron, car la croissance démographique s'est produite dans des pays à faible niveau de vie. »

La biodiversité, plus touchée par les inégalités économiques que par la démographie

Des recherches récentes tendent aussi à montrer que l'érosion de la biodiversité serait davantage corrélée à la croissance des inégalités économiques qu'à la croissance de la population. « Parler de démographie est trop souvent une façon d'occulter tous les autres problèmes, relève Jacques Véron. La déforestation en Amazonie est tout aussi liée à la croissance de la population qu'à l'accaparement des terres par des multinationales pour des productions qui n'ont rien à voir avec la subsistance des populations locales. »

Le pape François ne dit pas autre chose dans son encyclique *Laudato si'* : « Accuser l'augmentation de la population et non le consumérisme extrême et sélectif de certains est une façon de ne pas affronter les problèmes », écrit le pape.

limiter les naissances, une politique inefficace

Surtout, quelle est la solution envisagée par les tenants de la décroissance ? Limiter la population mondiale ? « Dans ce cas, il faudrait commencer par les pays riches dont la population continue d'augmenter, notamment la France », ironise Géraud Guibert. Les programmes de limitation des naissances lancés dans les années 1970-1980 ne visaient que les pays en développement... et se sont avérés inefficaces. Sans même parler des aspects religieux, éthiques ou moraux qu'ils pouvaient soulever. Certes, la Chine a réussi à imposer un strict contrôle des naissances, mais en utilisant des méthodes autoritaires.

« Seul le développement aboutit à un ralentissement de la croissance démographique, analyse Jacques Véron. La fécondité baisse quand les conditions de vie changent, que les gens vont vivre en ville, qu'ils disposent d'un salaire et développent de nouvelles aspirations. » Bref, qui dit ralentissement de la croissance démographique, dit forcément hausse du niveau de vie au préalable... et donc impact supérieur sur l'environnement ! « C'est tout l'enjeu du développement durable, conclut Jacques Véron. Ou comment faire en sorte que bientôt 11 milliards de personnes vivent mieux, sans créer un problème écologique insurmontable. »

Kosciusko-Morizet critique les remises en cause du Grenelle de l'environnement

Publié le 18/10/2016

Par *LeMonde.fr*

http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/10/04/nkm-critique-les-remises-en-cause-du-grenelle-de-l-environnement_5008164_3244.html#1erGB5Ad2qjldG3E.99

Première invitée des « petits déjeuners » de la Fabrique écologique, en vue de l'élection présidentielle de 2017, la candidate à la primaire de la droite veut construire une nouvelle politique environnementale.

Un petit tackle pour son concurrent à la primaire des Républicains Nicolas Sarkozy, un croc-en-jambe à sa rivale victorieuse à la mairie de Paris, Anne Hidalgo, sans oublier une critique assez globale de la politique environnementale conduite par la gauche... Nathalie Kosciusko-Morizet, ancienne ministre du développement durable, a présenté sa conception de l'écologie face à une cinquantaine de responsables d'association et d'entrepreneurs.

Mardi 4 octobre, à Paris, la Fabrique écologique, une fondation vouée à la promotion de l'écologie et du développement durable, organisait son premier « petit déjeuner » préprésidentiel. « Nous voulons que l'écologie soit un sujet majeur de l'élection présidentielle, et ce n'est pas gagné, explique Géraud Guibert, le président. Alors nous invitons les principaux candidats qui souhaitent venir parler sur le fond de politique écologique. » Sont pressentis Jean-Luc Mélenchon, Emmanuel Macron, Ségolène Royal, Alain Juppé, Bruno Le Maire, Marine Le Pen, le ou la candidate qui sortira vainqueur de la primaire écologiste, et idem pour celle du PS.

Première à tester la formule, celle qui fut secrétaire d'État chargée de l'écologie en 2007, puis ministre en 2012, a tenté de définir une nouvelle politique écologiste. La conseillère de Paris et députée de l'Essonne (Les Républicains) a dans le même temps revendiqué l'héritage du Grenelle de l'environnement (2007), organisé par le ministre de l'écologie d'alors, Jean-Louis Borloo. « Le Grenelle est un mouvement inachevé, il y a eu une vraie difficulté à en tenir la dynamique dans la durée. C'était une formule innovante qu'il faut répliquer », a-t-elle expliqué.

Une politique d'objectifs

La vice-présidente du parti Les Républicains jusqu'en décembre 2015 en a profité pour attaquer, sans le nommer, Nicolas Sarkozy, son rival pour la primaire à droite. « Il y a un grand sport qui consiste à effacer ce qu'a fait votre prédécesseur, quand vous êtes élu, mais il y a un moment beaucoup plus troublant qui est de revenir sur ce qu'on a fait soi-même, c'est beaucoup plus angoissant pour l'électeur », a dit Mme

Kosciusko-Morizet, faisant allusion aux propos de Nicolas Sarkozy très critiques sur l'écologie et le climat, alors que c'est sous sa présidence qu'a été organisé le Grenelle de l'environnement.

Lire aussi : « Une droite ouvertement hostile aux politiques environnementales »

L'ancienne ministre a défendu la nécessité d'une nouvelle politique environnementale « par objectif », une culture qui bousculerait des dizaines d'années de fonctionnement de l'administration, selon elle. « Quand on fixe un objectif, qu'on donne les moyens pour l'atteindre, la personne est alors en responsabilité, à la différence d'un mode de gestion par process, où l'État dit ce qu'il faut faire et comment le faire, édictant toujours plus de normes », a détaillé Nathalie Kosciusko-Morizet. Selon elle, l'administration a beaucoup dérivé vers la normalisation, le contrôle et la sanction, autant d'obstacles à l'adhésion par le plus grand nombre, chefs de petites entreprises, agriculteurs, etc., à une politique environnementale.

L'EPR : un choix problématique

Interrogée, dans une ambiance policée, sur le nucléaire par Jean-François Julliard, le directeur de Greenpeace France, l'ex-ministre a déclaré que « l'EPR [le nouveau réacteur construit par EDF à Flamanville (Manche)] était un choix problématique, contestable, un très gros équipement, très centralisé, alors qu'il faut aller vers une logique de consommation et de production plus décentralisée ».

Concernant le projet controversé de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique), Nathalie Kosciusko-Morizet a regretté « des années de procédures pour finir dans une impasse ». « Quand on arrive après quinze ans de procédures, de multiples enquêtes, de réunions citoyennes, de référendum, à ce blocage, je me dis qu'on n'est pas allé au bout de l'utilisation du numérique, qui permettrait la coconstruction d'un projet », a-t-elle dit. Quant au démarrage du chantier, « il y aura un problème de crédibilité, de lisibilité, si l'État ne le fait pas, il faut le faire mais, plus jamais ça », a-t-elle tranché.

En réponse à l'interpellation d'Allain Bougrain-Dubourg sur sa proposition de supprimer le Conseil économique, social et environnemental (CESE), Mme Kosciusko-Morizet a justifié assez sèchement sa position. Critiquant les modes de nomination - « un droit de tirage de l'Élysée qui recase des gens » -, la qualité inégale des rapports du Conseil et leur peu d'influence, la candidate à la primaire de la droite a expliqué au président de la Ligue pour la protection des oiseaux, et membre du CESE, qu'« avec les nouveaux outils du numérique, la société civile doit être au cœur, cette assemblée deviendrait une chambre virtuelle, un outil de démocratie participative ».

Déchets : La Fabrique Ecologique veut réduire le nombre d'éco-organismes et mieux contrôler les filières REP

Publié le 19/10/2016

Par *AEF Développement Durable*

Dépêche diffusée avec l'aimable autorisation d'AEF développement durable

La Fabrique écologique fait, dans une note présentée mardi 18 octobre 2016, trois propositions visant à "repenser les filières de responsabilité élargie des producteurs" et aller vers une "nouvelle gestion des déchets". Le think tank "pluraliste" préconise la fusion des 22 filières existantes en cinq filières, l'élaboration d'un "code des déchets" à destination du grand public et la création d'une autorité de régulation pour la gouvernance des filières, qui pourrait s'inspirer de la CRE pour le marché de l'énergie.

Pour faire des filières REP, particulièrement développées en France puisqu'elles sont au nombre de 22 (1), un "atout dans la nécessaire transition vers l'économie circulaire", elles doivent se transformer, plaide la Fabrique écologique ce mardi.

1 - DE 22 FILIÈRES REP À 5 FILIÈRES GÉNÉRALES

La fondation plaide tout d'abord pour la réforme du schéma d'organisation des REP et propose la création de "cinq filières de déchets dites générales" :

1. la filière des déchets sanitaires et chimiques (médicaments, déchets diffus spécifiques, déchets d'activité de soin à risques infectieux, déchets agricoles)
2. la filière des déchets mobilier et textile
3. la filière des papiers et emballages (le rapprochement est déjà en cours)
4. la filière des DEEE et des piles et accumulateurs
5. la filière des déchets mécaniques (automobiles, pneus, moteurs et navires).

Pour certaines filières, des convergences logistiques sont possibles, pour d'autres, il s'agit de valoriser les synergies entre matériaux.

2 - UNE AUTORITÉ INDÉPENDANTE POUR CONTRÔLER LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Autre proposition : créer une autorité indépendante chargée de rédiger les cahiers des charges des éco-organismes et d'assurer le contrôle des acteurs (metteurs sur le marché, éco-organismes, collectivités

territoriales). "Aujourd'hui, le contrôle se concentre au niveau des éco-organismes" qui doivent vérifier les déclarations des metteurs sur le marché et des collectivités territoriales. Ils sont donc à la fois "juges et parties", ce qui conduit à des "conflits d'intérêts", selon Christèle Chancrin, dirigeante d'E3 Conseil et présidente du groupe de travail de la Fabrique écologique. En outre, ajoute-t-elle, "certains acteurs se plaignent que les éco-organismes ne sont jamais sanctionnés" et qu'ils rédigent eux-mêmes leurs cahiers des charges.

L'autorité indépendante pourrait prendre modèle sur celui de la Commission de régulation de l'énergie et être financée par les éco-contributions. Elle aurait également un rôle d'harmonisation.

Cette proposition rejoint celle de la Commission européenne dans son paquet économie circulaire, en cours de négociation entre le Parlement européen et le Conseil de l'UE. Elle souhaite que les États membres mettent en place "un cadre approprié de suivi et de contrôle de l'application pour s'assurer que les producteurs de produits respectent leurs obligations de responsabilité élargie, que les moyens financiers sont utilisés à bon escient, et que tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre du régime déclarent des données fiables".

Lorsque plusieurs éco-organismes sont agréés pour une même REP, elle demande que "les États membres établissent une autorité indépendante chargée de surveiller la mise en œuvre des obligations en matière de REP" (lire sur AEF le détail). Or, rappelle Christèle Chancrin, si la concurrence est peu développée en France pour le moment (3 sur 22 sont concurrentielles), elle devrait le devenir davantage dans les prochaines années, si les promesses de l'économie circulaire sont tenues.

3 - RESPONSABILISER LES DIFFÉRENTS ACTEURS, À COMMENCER PAR LES PARTICULIERS

Enfin, la Fabrique écologique préconise un "renforcement de l'engagement des différents acteurs" en développant une "responsabilité élargie du consommateur", qui est aujourd'hui "au mieux un trieur occasionnel" ce qui freine les progrès en la matière selon Christèle Chancrin, mais aussi du "metteur sur le marché", des "éco-organismes" et des "collectivités locales".

"Des outils opérationnels pourraient [...] être inscrits dans les cahiers des charges", avec la mise au point d'un "code des déchets" à destination du grand public "par analogie au dispositif du code de la route", est-il détaillé dans la note. Il servirait également pour les "agents en centre de tri", pour lesquels un "problème de turnover important" est observé.

Christèle Chancrin s'est également prononcée "à titre personnel" sur les différents logos (point vert, Triman, etc.). Elle s'agace du fait que les éco-organismes préfèrent "diffuser leur logo" pour faire connaître "leur marque" plutôt que communiquer sur leurs performances. Elle juge qu'il aurait été préférable que le point vert soit "généralisé à toutes les filières" et qu'il signifie que le produit est "recyclable". Aujourd'hui, le point

vert signifie seulement que le metteur sur le marché du produit contribue à Éco-Emballages, alors que de nombreux consommateurs pensent qu'il signifie que le produit est recyclable (lire sur AEF : "Déchets : près de 100 parlementaires demandent la suppression du point vert qui "induit en erreur" les consommateurs").

(1) fluides frigorigènes, véhicules hors d'usage, piles et accumulateurs industriels, piles et accumulateurs autos, pneumatiques, textiles, Dasri des particuliers en autotraitement, médicaments, déchets diffus spécifiques (déchets dangereux), papiers, emballages, déchets électriques et électroniques, piles et accumulateurs des ménages, ameublement des ménages, ameublement professionnel, mobil-homes, agrofournitures, phytopharmaceutiques, lubrifiants, bureautique, bateaux de plaisance, bouteille de gaz.

La Fabrique Ecologique revisite les REP

Publié le 19/10/2016

Par *Environnement Magazine*

<http://www.environnement-magazine.fr/article/48311-la-fabrique-ecologique-revisite-les-rep/>

Et si on remettait tout à plat, dans le vaste et complexe sujet de la responsabilité élargie du producteur ? La Fabrique écologique a livré l'état de ses réflexions sur le sujet, après des mois d'intenses débats.

Qui l'eut cru ? La mise en œuvre du principe pollueur-payeur, inscrit dans la loi en 1975, a abouti à une situation inextricable. Aujourd'hui, 22 filières de responsabilité élargie du producteurs (REP) existent, sur les emballages, le papier, les meubles, les DEEE, les piles et accumulateurs, etc. Depuis 1992 et la création de la première filière sur les emballages, 1,19 milliard d'euros de contribution a été collecté en 2013 par les éco-organismes auprès de 50 000 metteurs en marché. Dix-sept millions de tonnes de déchets sont collectés et recyclés par ce biais, générant 135 000 emplois.

Pourtant, les taux de recyclage plafonnent dans les filières matures, signe des limites du système, et les coûts s'envolent. Partout, les protestations s'élèvent contre une organisation trop complexe, trop chère. Et pourtant, d'autres filières sont amenées à se créer. « Il faut prévoir une évolution vertueuse », soutient Christèle Chancrin, présidente du groupe de travail et dirigeante d'E3 conseil, experte en éco-contributions.

L'analyse menée par la Fabrique écologique aboutit à trois propositions principales. « La fusion de certaines filières, la création d'une autorité de régulation, et le renforcement de la responsabilisation de tous les acteurs », résume Christèle Chancrin, qui a audité une trentaine de personnes, représentatives de toutes les parties prenantes.

Les experts proposent ainsi la création de cinq filières générales, dotée d'un éco-organisme coordonnateur, à l'instar de ce qui existe déjà pour les DEEE. Il s'agirait des filières des déchets sanitaires et chimiques ; du mobilier et des textiles ; du papier et des emballages ; des DEEE, piles et accumulateurs ; des déchets mécaniques (automobile, pneus, moteurs, navires).

Cette mutualisation permettrait une harmonisation des pratiques des éco-organismes, et simplifierait le travail des metteurs en marché et des collectivités, qui doivent adhérer à plusieurs éco-organismes. Sans compter les économies potentielles liées aux synergies. « La logistique entre éco-organisme est très peu mutualisée alors que, du fait de l'absence de valeur intrinsèque du déchet, c'est (...) sur la logistique et le transport qu'il est possible d'agir pour optimiser financièrement le dispositif », indique la note.

Autre proposition, la création d'une autorité de régulation indépendante. Un peu comme la commission des filières instituée depuis le 1^{er} janvier 2016, mais avec un pouvoir réel. L'objectif serait de rééquilibrer les rapports de force, alors que les éco-organismes ont en charge de nombreux contrôles (chez les metteurs en marché et les collectivités), alors qu'eux-mêmes ne sont que peu contrôlés - en tout cas pas sanctionnés en cas de non-atteinte de leurs objectifs. Cette autorité de régulation aurait notamment la charge de rédiger les cahiers de charges et de veiller à leur harmonisation.

Enfin, troisième proposition, la responsabilisation des acteurs. Au-delà de la nécessaire harmonisation des consignes de tri et des couleurs de bacs, les experts de la Fabrique écologique imaginent un code du déchet, à l'image du code de sécurité routière passé par tous les collégiens. Il concernerait également les agents des déchèteries. « L'objectif est de massifier les connaissances sur le tri et le recyclage », résume Christèle Chancrin.

Déchets : trois propositions pour perfectionner les filières REP

Publié le 19/10/2016

Par *Actu Environnement*

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/fabrique-ecologique-filiere-rep-27712.php4>

Complexe et technique, les filières REP font l'objet de critiques par l'ensemble des acteurs. LA Fabrique Ecologique met sur la table trois propositions pour perfectionner ces filières. Détails avec Christèle Chancrin, présidente du groupe de travail dédié.

Le principe de la Responsabilité élargie des producteurs (REP), en vigueur depuis la création de la filière de traitement des déchets d'emballages ménagers et de son premier éco-organisme Eco-Emballages en 1992, oblige les fabricants, distributeurs et importateurs de produits de pourvoir ou de contribuer financièrement à la collecte et au traitement de la fin de vie des produits et des déchets d'emballages qu'ils mettent sur le marché. Le dispositif concerne en France 17 millions de tonnes de déchets sur les 30 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés par le service public des déchets. Près d'1,2 milliard d'euros de contributions a été collecté par les éco-organismes en 2013 : 91% pour soutenir des actions de collecte, de tri et de valorisation, 5,5% affectés au fonctionnement des éco-organismes et 3,5% à la communication. Le secteur de la gestion des déchets sous REP représente un fort potentiel d'évolution pour l'économie circulaire, l'environnement et l'emploi (déjà plus de 135 000 emplois dans le secteur).

Les objectifs de la REP sont principalement d'inciter les producteurs à éco-concevoir leurs produits, à réduire la quantité de déchets tout en permettant une meilleure répartition des coûts de gestion de la fin de vie des produits en ne les faisant plus supporter aux seules collectivités locales. En dix ans, les filières REP se sont considérablement développées : on en dénombre plus de 20 et presque autant d'éco-organismes, ainsi que de nombreux systèmes individuels. En termes d'objectifs de collecte et/ou de recyclage, la mise en place de la REP a permis une hausse significative des taux de collecte et de traitement des déchets (ex. entre 1992 et 2013 le taux de collecte des déchets dans la filière des emballages ménagers est passée de 14 à 50 kg/an/habitant).

Des REP sources de conflits

Cependant, le système de la REP a du mal à jouer un rôle efficace pour la prévention du volume des déchets, voire pour développer l'écoconception des produits. Il induit des coûts de gestion élevés (coûts des éco-contributions et coûts de personnel affecté aux tâches administratives et aux contrôles, à la formation des agents, etc.) qui nuisent au développement du "déchet-ressource". Son fonctionnement et ses dispositifs réglementaires successifs ont rendu l'organisation du dispositif REP complexe, source de conflits et de critiques pour l'ensemble des acteurs.

Notamment, on constate une communication confuse à destination du public (manque d'homogénéité des consignes de tri, de la signalétique et de l'affichage environnemental), une multiplication des contraintes administratives (ampleur des éco-déclarations et des contrôles) et un statut paradoxal des éco-organismes (structures privées à but non lucratif, agréées par l'Etat, et investies d'une mission d'intérêt général). Les objectifs d'économie circulaire assignés dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 justifient pourtant que ce système soit plus étendu et performant.

Un système à réorganiser

C'est dans ce contexte qu'un groupe de travail composé de professionnels impliqués dans la gestion des déchets à différents stades (responsables d'éco-organismes, producteurs, représentants de consommateurs et de collectivités, acteurs du recyclage, consultants et juristes) s'est réuni à la Fabrique Ecologique, afin de réfléchir à une réponse de "système" pour davantage d'efficacité en tenant compte des exigences environnementales et des contraintes de tous.

Le système mériterait une réorganisation pour assurer son efficacité. Des mesures d'autant plus nécessaires que le secteur n'en est encore probablement qu'à ses débuts : d'autres filières sont en cours de création (ex. filière des navires de plaisance) et de nouveaux éco-organismes concurrentiels arrivent sur ce marché du recyclable (cas des filières des emballages ménagers et de celle des papiers graphiques). Enfin, la refonte de la matière au niveau européen avec les actuelles discussions autour du "paquet économie circulaire" qui tendent à réviser la directive-cadre sur les déchets 2008/98 CE et celles imposant des systèmes REP dans les Etats membres (déchets d'équipement électriques et électroniques, Véhicules hors d'usage, piles et accumulateurs, déchets d'emballages), aura des répercussions importantes sur notre système.

L'efficacité des filières REP réside dans l'engagement de chacun. Il est donc nécessaire d'entretenir et de renforcer sa motivation. Le risque aujourd'hui est que la création de valeur ne soit ni équilibrée ni perçue comme réelle par beaucoup.

Trois pistes d'amélioration

A partir de ce bilan, trois propositions d'amélioration sont envisageables. Il s'agira dans un premier temps de réformer le schéma d'organisation des REP par la fusion de certaines filières. Au-delà d'une simplification de l'ensemble du système, une telle évolution permettrait de capitaliser sur les connaissances des filières REP acquises depuis plus de 20 ans, une meilleure souplesse d'évolution pour l'avenir et des économies de coûts pour nos déchets. Ainsi, nous proposons de fédérer certaines filières REP entre elles selon plusieurs critères de mutualisation tels que les points logistiques, les producteurs-adhérents ou les actionnaires, et les problématiques de matériaux. In fine, l'objectif est d'exploiter intégralement les zones de synergies afin de mieux concilier les savoirs, rationaliser la logistique intra-filière et, permettre une massification du recyclage matériaux et le développement de ses débouchés.

Le renforcement de la coresponsabilité des acteurs, pour faire des REP un outil clé de la transition vers une économie circulaire, suppose de former et d'informer les différents opérateurs. La réussite du traitement des déchets dépend notamment de la qualité du tri opéré par le citoyen au travers des moyens offerts par les éco-organismes et les acteurs des filières. A côté de dispositifs incitatifs, il est notamment proposé de développer une "responsabilité élargie du consommateur" en amont (dans l'acte d'achat) et en aval (tri). Cela pourrait, par exemple, passer par la mise en place d'un "code des déchets".

Enfin, la création d'une autorité de régulation des déchets (ARD), indépendante des opérateurs, chargée de rationaliser la gouvernance des filières, d'en améliorer le contrôle et la cohérence serait un réel plus. Un tel organisme permettrait une meilleure maîtrise en termes de contrôle et sanction des éco-organismes et de leurs usagers (cf. du respect du cahier des charges par les éco-organismes, contrôle de l'application des barèmes amont -metteurs sur le marché - et aval - collectivités locales) et interviendrait sur le thème du déploiement de la communication auprès des citoyens.

Ces améliorations pourraient être prises au travers d'une refonte législative d'ensemble de la matière avec la création d'une branche de droit distincte consacrant ce régime particulier où les frontières entre droit public et droit privé dans un contexte d'intérêt général sont difficiles à délimiter.

Le sujet de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) étant très vaste, la note présentée ne prétend pas à l'exhaustivité, tant dans le bilan qu'elle dresse que dans les solutions proposées. Il est en tous cas indispensable de renforcer la régulation sur une base indépendante, ce qui permettra de garantir l'effectivité réelle des règles du jeu et de faciliter la recherche de convergence entre les différents acteurs dans un cadre cohérent et rationnel.

Avis d'expert proposé par Christèle Chancrin, présidente du groupe de travail " Pour une nouvelle gestion des déchets - Repenser les filières de responsabilité élargie des producteurs " à la Fabrique Ecologique.

Christèle Chancrin : « Les filières REP doivent relever d'une loi »

Publié le 24/10/2016

Par Laurence Madaoui pour *La Gazette des communes*

<http://www.lagazettedescommunes.com/468148/christele-chancrin-les-filiere-rep-doivent-relever-dune-loi/>

La Fabrique écologique vient d'éditer une note invitant à « repenser les filières à responsabilité élargie du producteur » (REP). Christèle Chancrin, dirigeante du cabinet E3conseil et rapporteure du groupe de travail, en détaille l'une des propositions-phare : le regroupement en 5 filières des 22 existantes, afin de « rationaliser la logistique intra-filière ».

Il s'agit encore d'une note provisoire : le document intitulé « repenser les filières à responsabilité élargie du producteur », publié par La Fabrique écologique, deviendra définitif début 2017, dans une version enrichie des commentaires des lecteurs.

Synthèse de travaux menés par une trentaine d'experts (collectivités, éco-organismes, pouvoirs publics, associations), il préconise le regroupement des 22 filières existantes en 5 filières de produits dont la logistique gagnerait à être mutualisée.

Vous proposez de regrouper les 22 structures en place en cinq familles de « REP », lesquelles seraient coiffées d'un organisme coordonnateur. Tout en simplifiant d'un côté, ne rajoute-t-on pas une couche de l'autre ?

La règle est déjà que, dès lors que deux éco-organismes ou plus coexistent dans une filière, un organisme en assure la coordination. Il n'est donc pas introduit de strate supplémentaire. Le dispositif envisagé introduit bien une simplification : c'est le matériau et donc son recyclage qui est la clé d'entrée de la filière REP, aujourd'hui organisée selon les producteurs, qui choisissent d'adhérer à tel ou tel éco-organisme ou de monter leur propre système individuel.

Dans ce cadre, la mutualisation fait défaut au plan de la logistique, qui coûte très cher et est répercutée sur l'éco-contribution acquittée par les producteurs et, in fine, sur le prix de vente des produits.

Concernant la filière « historique » des emballages, quelles améliorations apporterait le schéma défendu par la note de La Fabrique écologique ?

Les points communs entre les filières emballages et papiers sont flagrants. Eco-Emballages et Ecofolio sont deux éco-organismes financiers, qui contractualisent avec l'ensemble des collectivités chargées de la collecte. Celle-ci s'effectue majoritairement en « multimatériaux », où emballages et papiers rejoignent le même bac. Demain, les papiers et cartons devraient plus souvent être triés ensemble, dans le schéma « fibreux/no-fibreux » promu conjointement par Eco-Emballages et Ecofolio.

Ces derniers ont aussi en commun un grand nombre de metteurs en marché acquittant l'éco-contribution c'est notamment le cas des distributeurs, qui commercialisent sous leurs marques des produits de grande consommation emballés ainsi que des prospectus.

Eco-Emballages et Ecofolio ont déjà amorcé leur rapprochement

Certes, mais c'est un début largement insuffisant : il s'agit, à ce stade, du rapprochement de deux sociétés. Dont le discours sur le regroupement des déchets fibreux et non-fibreux est d'ailleurs clairement brandi en vue d'une intégration ce qui montre bien que la mutualisation présente un avantage en termes de matières à recycler.

Ce début d'harmonisation résulte de la volonté des acteurs eux-mêmes, non des pouvoirs publics. Et on n'en est pas au stade de la construction d'une filière, qui aurait dû associer Neo 2017 (la mission créée par Valorie) et ERP.

Eco-Emballages va financer la mise à niveau des installations de tri : il était temps ! Mais on pourrait imaginer que l'ensemble des éco-organismes participe à la modernisation de l'ensemble des unités, y compris les déchetteries et les centres de transfert.

Quels avantages peuvent en tirer les collectivités ?

Le regroupement des 22 filières en 5 allègerait la contrainte administrative, qui pèse de part et d'autre du système, sur l'amont (metteurs en marché) et sur l'aval (collectivités), qui transmettent leurs données de production et de collecte aux éco-organismes. Le service public local doit contractualiser avec toutes les filières et est astreint à un lourd reporting. Sur la seule filière emballages-papiers, les collectivités s'adresseraient à un seul interlocuteur au lieu de deux aujourd'hui.

Du côté des producteurs, des entreprises mobilisent deux à trois personnes à temps plein pour gérer les déclarations à Eco-Emballages dont l'essentiel des effectifs est dédié au suivi et au contrôle des déclarations. Les éco-déclarations sont devenues une usine à gaz, sollicitant une multitude d'acteurs en interne (administration des ventes, services financiers, marketing, packaging, développement durable etc). On peut s'interroger sur la valeur ajoutée de cette surcharge administrative en matière de réduction des déchets. Le prochain cahier des charges comportera des obligations renforcées des éco-organismes sur l'éco-conception : on espère qu'il y aura plus de monde pour accompagner plus de 22 000 metteurs en marché.

La note de LFE propose que soit renforcée la coresponsabilité des acteurs et, notamment, que les collectivités soient contraintes de mettre en place des dispositifs de tri. Ne l'ont-elles pas déjà fait ?

Bien sûr, aucune collectivité n'a strictement rien fait. Les soutiens des éco-organismes les incitent à organiser le tri mais rien ne les y oblige et la situation reste globalement très insuffisante. Il faut qu'un service minimal soit garanti partout, sachant qu'il n'y a pas de solution unique et que celle-ci variera selon la population et les contraintes liées à la géographie et à l'espace disponible.

Il n'est pas normal de devoir parcourir des kilomètres pour trouver un point d'apport d'emballages en verre aux abords d'une commune, qui a choisi d'écarter du centre-ville cet équipement jugé trop bruyant. Il faut prendre sa voiture pour aller déposer deux bouteilles : c'est un non-sens environnemental !

Vingt ans après la création d'Eco-Emballages, il n'existe pas de conteneurs insonorisés ?

J'ai dû batailler cinq ans avec la copropriété de l'immeuble haussmannien où sont situés nos bureaux pour qu'un gros bac pour déchets résiduels soit remplacé par deux petits, dont un pour les emballages. Il n'y a pas d'obligation de tri en habitat collectif : ce point mériterait d'être questionné. Certes, le tri est plus complexe et contraint en milieu urbain, mais c'est là que se trouve un gisement colossal. Au sein du groupe de travail, un représentant d'Eco-Emballages remarquait que 'nous sommes tous des trieurs occasionnels'. Nous devons tous devenir des trieurs permanents. Si l'on veut gagner des points de recyclage, il faut que le geste soit systématique.

Pour les collectivités, la meilleure incitation à doper le tri serait de percevoir des soutiens accrus des éco-organismes. Ce n'est pas la voie que prend le prochain cahier des charges sur la filière emballages ?

J'avoue beaucoup mieux connaître le barème amont (éco-contributions payées par les producteurs) que le

barème aval (soutiens versés aux collectivités). Et je puis assurer que les contributeurs ont parfaitement intégré que les emballages leur coûtent. Les metteurs en marché ont considérablement réduit le poids de leurs emballages, dont la plupart sont au seuil de rupture. Sans toujours bénéficier de l'allègement de contribution auquel ils auraient droit, tant la case de l'éco-conception est complexe à renseigner pour l'entreprise remplissant sa déclaration à l'éco-organisme.

Ce qui est certain, c'est que l'État ne pourra continuer à poser des règles à travers des cahiers des charges. Il faut légiférer. Les filières se multiplient depuis 5-6 ans, créant une économie autour du déchet. Cela requiert qu'en soit précisé l'encadrement. Il faut que les acteurs connaissent leurs droits, leurs obligations et leurs limites. Aujourd'hui, la pratique fait le droit. C'est au droit de cadrer les choses, en s'inspirant de la pratique.

Les collectivités n'admettent pas qu'un éco-organisme, c'est-à-dire une société privée, leur dise ce qu'elles doivent faire. L'éco-organisme vérifie les déclarations de tonnages du service public local, il peut même s'adresser à son opérateur de collecte. Quand il contrôle la déclaration d'un producteur, il peut recouper l'information auprès de son fournisseur de matière première. Il dispose d'un pouvoir d'investigation colossal. On comprend la nécessité d'un tel contrôle.

Une société privée est-elle légitime à l'exercer ?

Je pense que non. C'est une structure indépendante qui doit l'assumer. C'est pourquoi nous défendons la création d'une autorité de régulation, qui contrôlerait aussi les éco-organismes - avec de réels pouvoirs de sanctions -, élaborerait le cahier des charges des différentes filières, harmoniserait la communication vers le citoyen. Cette autorité est projetée dans le paquet européen sur l'économie circulaire, elle sera vraisemblablement bientôt à l'ordre du jour.

Le pilotage des filières par le biais des cahiers des charges édictés par les pouvoirs publics a donc atteint ses limites ?

Les cahiers des charges ne peuvent tout régler. La filière emballages a été créée par un décret de 1992, s'appuyant sur la loi de 1975 sur les déchets, sans que soit réellement définie la responsabilité élargie du producteur (REP) ni le statut des structures qui la portent. Ce décret a servi de modèle à la création d'autres filières, y compris des filières opérationnelles et non financière comme celle des emballages qui ont souffert de cette transposition inadaptée à leur fonctionnement particulier. Il a fallu attendre 2016 pour que la jurisprudence qualifie de contrat administratif le contrat liant un éco-organisme à une collectivité. L'État n'a pas légiféré la matière dans son ensemble. Il faut une remise à plat globale, pour renforcer

l'efficacité des filières et faire vraiment du déchet une ressource. Les filières REP doivent avoir un statut particulier issu d'une loi, qui définirait clairement le périmètre du service public, celui des filières et les règles de concurrence.

La concurrence que prône l'Union européenne a une allure particulière en France. Le prochain cahier des charges de la filière emballages prévoit une concertation entre éco-organismes sur les contributions payées par les adhérents, les soutiens versés aux collectivités, l'éco-conception : une concertation, par essence, contraire au principe de libre concurrence. Les pouvoirs publics sont empêtrés dans l'exercice de la concurrence, très délicate à concilier avec le principe de non-lucrativité des éco-organismes.

« Eco-organismes : l'heure de la concentration est venue »

Publié le 26 septembre 2017

Par [Novethic](#)

Par Béatrice Héraud

<http://www.novethic.fr/empreinte-terre/economie-circulaire/isr-rse/eco-organismes-l-heure-de-la-concentration-144818.html>

Après l'annonce de la fusion prochaine d'Éco-systèmes et Récylum, Eco-emballages et Ecofolio ont présenté Citeo, une nouvelle structure issue de leur rapprochement. Un phénomène de concentration destiné à réunir les forces des éco-organismes pour améliorer le recyclage, tout en maîtrisant les coûts. Mais qui, sans fusion des filières elles-mêmes, pourrait rester insuffisant.

Fin mai, Éco-systèmes et Récylum annonçaient leur fusion pour début 2018. La nouvelle entité, baptisée ESR, sera chargée de la collecte et du traitement des déchets électriques et électroniques (DEEE) et des lampes. Début septembre, c'était au tour d'Éco-emballages et d'Ecofolio de présenter Citeo, la nouvelle structure issue de leur rapprochement. Sa mission est la collecte et du traitement du papier et des emballages.

Ces concentrations sont censées favoriser les synergies entre des éco-organismes complémentaires et pléthoriques (on compte pas moins de 20 éco-organismes en France). L'objectif est l'amélioration de la collecte et du recyclage en maîtrisant les coûts. Car si les quantités recyclées sont aujourd'hui en hausse, elles le sont de manière insuffisante pour atteindre les objectifs de collecte et de recyclage fixés par les pouvoirs publics.

Développer les taux de collecte et de recyclage

Dans le domaine des déchets électroniques par exemple, l'objectif de 45 % de collecte est aujourd'hui largement atteint. Celui-ci va toutefois grimper à 65 % en 2020. Face à cet objectif "très ambitieux", Éco-systèmes et Récylum ont donc jugé "important de se rapprocher pour démultiplier [leurs] moyens", expliquait en juin le directeur général d'Éco-systèmes et futur directeur général d'ESR, Christian Brabant, à l'AFP.

Même besoin de synergies dans l'emballage et le papier où les deux acteurs Eco-emballages et Ecofolio, sont en situation monopolistique. En 2022, le taux de recyclage des emballages devra atteindre 75 % et celui du papier 65 %. Si les objectifs actuels sont tenus 68 % d'emballage sont recyclés et 55 % du papier, les efforts pour atteindre es suivants doivent être multipliés. La fusion de "deux sociétés au bilan robuste",

selon le président du conseil d'administration de Citeo, Philippe Loïc Jacob, "*permettra de développer l'efficacité du tri et du recyclage au meilleur coût et sera un levier plus puissant pour la protection de nos ressources et de l'environnement*".

Parmi les défis à relever selon les dirigeants : l'extension de la collecte à de nouveaux types d'emballages, la rénovation d'installations vieillissantes, l'amélioration du tri ménager dans les grandes villes ou encore la simplification des démarches pour les entreprises. Des tâches d'ampleur que la fusion devrait permettre de mieux aborder.

Une concentration nécessaire pour simplifier le système..

"*Ces fusions d'éco-organismes ont du sens dans un contexte de croissance exponentielle des coûts masqués pour tous les acteurs (personnel affecté aux tâches administratives, suivi des contrôles, formation des agents...), de complexité du système et d'amoncellement des filières et des éco-organismes. Le tout, alors que la fiscalité locale sur les déchets n'incite pas à trier davantage ses déchets..*", analyse Christèle Chancrin, fondatrice et dirigeante d'E³ Conseil, cabinet d'audit et de stratégie pour les filières REP (responsabilité élargie du producteur).

En ce qui concerne Éco-emballages et Écofolio, cela fait 10 ans que les deux éco-organismes font poubelles communes. "*Cela va donc permettre plusieurs types de synergies : de structures, de savoir-faire, mais aussi de logistique et de transports qui représentent le plus important poste de dépenses pour les filières. Pour les collectivités et les industriels, cela leur permettra aussi d'avoir un interlocuteur commun, ce qui n'est pas négligeable quand l'on sait qu'il peut y avoir 14 interlocuteurs différents pour chaque filière REP*", souligne Christèle Chancrin.

...mais qui doit être poursuivi par une transformation plus radicale

Seulement, cette fusion des organismes n'est "*qu'un début*" selon l'experte car les contraintes juridiques sont telles que les "*synergies ne pourront pas être poussées jusqu'au bout*". Ainsi, pour ne pas fausser la concurrence qui devait être ouverte en 2018 sur les emballages avec l'arrivée de Léko, il ne pourra pas être fait d'offres liées sur les déchets d'emballage et de papier aux collectivités. Surtout, cette fusion des structures ne pourra pas donner lieu à une fusion des filières, qui serait pourtant plus efficiente en matière de recyclage.

Cette solution est notamment poussée dans une note de la Fabrique écologique, intitulée "*Pour une nouvelle gestion des déchets : repenser les filières de responsabilité élargie des producteurs*", qui doit être actualisée fin septembre. L'analyse, issue des réflexions d'un groupe de travail composé de représentants des éco-organismes, d'industriels et d'experts du secteur, préconise une fusion des filières pour accélérer le développement du recyclage. "*Au-delà de la simplification de l'ensemble du système, une telle évolution permettrait une plus grande mutualisation, une meilleure souplesse d'évolution et des économies de coûts*", est-il précisé dans la note.

En attendant, les éco-organismes commencent toutefois à se structurer en ce sens. Outre les fusions à l'œuvre, certains d'entre eux comme Ecologic demandent des agréments pour plusieurs filières (comme les DEEE et les déchets d'ameublements). D'autres commencent à travailler ensemble sur des produits impliquant plusieurs filières de recyclage comme les médicaments.